

PLU de Carry-le-Rouet LEXIQUE ET MODALITES D'APPLICATION DES REGLES Révision

Le présent chapitre a pour objet de définir les modalités d'application des différentes règles et la définition des différents termes employés.

Il peut être utilisé soit à partir de la recherche d'un mot ou d'une expression au travers la table alphabétique, soit en cherchant les modalités d'application en regardant directement dans le texte à l'article concerné.

TABLE ALPHABETIQUE

accès:	page 3
Acrotère :	page 10
Aire de retournement :	Page 3
Alignement architectural :	page 6
Alignement sur voie:	page 6
Baie:	page 9
Chemin d'accès :	page 3
Construction à usage d'habitation	Page 2
Construction dispensée d'une alimentation en eau potable	Page 4
Egout de toiture :	page 10
Emprise au sol:	page 9
Emprise au sol des parties imperméabilisées :	page 2
Emprise publique :	page 6
Existence légale d'une construction:	page 2
Extension d'une construction:	page 2
Extension mesurée d'une construction :	page 2
Hauteur de façade:	page 10
Hauteur totale:	page 11
Limites séparatives latérales :	page 8
Marge de recul:	page 6
Mur de soutènement	Page 6
Mur destiné à l'aménagement des terrains	Page 6
Pièces principales	page 9
Propriété, terrain ou unité foncière :	page 3

PLU de Carry-le-Rouet LEXIQUE ET MODALITES D'APPLICATION DES REGLES Révision

Ruine :	page 2
Saillie :	page 9
Service d'intérêt collectif :	page 2
Service Public :	page 2
SHON :	page 13
Talweg :	page 2
Terrain difficilement raccordable:	page 4
Vallat :	page 2
Voie :	page 3